



COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares, tenue le 11 novembre 2019, à 18 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président : Monsieur Michel Forget
La vice-présidente : Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires : Madame Isabelle Auger
Madame Louise Bélanger
Madame Diane Dubeau Bélanger

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale adjointe : Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint : Monsieur François Morin
La secrétaire générale : Madame Marie-Élène Laperrière
Étaient absents : Monsieur Patrick Brûlé
Madame Nancy Lapointe
Madame Lorraine Wolfe

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Je vous invite à débiter cette rencontre sous le signe de la réflexion. En ce 11 novembre, à l'occasion du jour du Souvenir, je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire de tous celles et ceux qui ont combattu et qui combattent toujours pour la liberté et qui nous permettent aujourd'hui de vivre dans un monde plus juste où chaque individu peut aspirer à l'égalité des chances. Bonne séance à tous. »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

C.E.-047-191111 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :
D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2019.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

C.E.-048-191111 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019.

3. DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF DES VOIES D'ACCÈS DE TROIS ÉCOLES DE SAINT-LIN-LAURENTIDES (ANNEXE 3)

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente présentement en vigueur entre la Commission scolaire des Samares et la Ville de Saint-Lin-Laurentides inclut le déneigement et l'épandage d'abrasif pour trois (3) écoles situées sur le territoire de la Ville (École Sir-Wilfrid-Laurier, École de l'Arc-en-Ciel et École de l'Oiseau-Bleu), mais que ledit protocole d'entente n'inclut pas le déneigement par la Ville des voies d'accès menant aux entrées de ces écoles;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé par demande de prix pour le déneigement des voies d'accès menant aux entrées des (3) écoles mentionnées précédemment;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.E.-049-191111 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Auger et résolu unanimement :

QUE le prestataire de services « Pierre Ouellette enr. » (Ferme Pierre Ouellette) soit retenu pour offrir ses services pour le déneigement des voies d'accès menant aux entrées de trois (3) écoles de Saint-Lin-Laurentides (école Sir-Wilfrid-Laurier, école de l'Arc-en-Ciel et école de l'Oiseau-Bleu) pour une période de six (6) mois (12 novembre 2019 au 15 mai 2020);

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

4. ENTENTE DE SERVICE – CENTRE ACADÉMIQUE FOURNIER INC.

CONSIDÉRANT que certains élèves de la Commission scolaire des Samares (ci-après nommée : « CSS ») ont besoin de service en rééducation au niveau psychosocial;

CONSIDÉRANT qu'aucun établissement scolaire de la CSS n'offre ces services;

CONSIDÉRANT qu'une entente de service est possible avec le « Centre Académique Fournier inc. » (Saint-Laurent);

C.E.-050-191111 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'entente de service avec le Centre Académique Fournier inc. pour l'année scolaire 2019-2020 pour un montant total de cent dix-huit mille cinq cent soixante-neuf dollars (118 569 \$).

5. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 5)

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

PRINCIPALE

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-051-191111 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 25 : Dîner de l'Alliance des Chambres de commerce de Lanaudière (3 billets)

AMENDEMENT

Madame Diane Dubeau Bélanger propose un amendement :

C.E.-052-191111 D'ACHETER 6 billets pour la représentation # 25 - Dîner de l'Alliance des Chambres de commerce de Lanaudière en utilisant la liste de priorité et selon la répartition suivante :

- Président;
- Direction générale;
- Commissaire de la MRC de Montcalm;
- Commissaire de la MRC de Matawinie;
- Commissaire de la MRC de D'Autray;
- Commissaire de la MRC de Joliette.

PRINCIPALE AMENDÉE

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-053-191111 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 25 : Dîner de l'Alliance des Chambres de commerce de Lanaudière (6 billets)

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-054-191111 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 26 : Dîner mensuel de la Chambre de commerce du Grand Joliette (3 billets)

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-055-191111 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 27 : Dîner mensuel de la Chambre de commerce du Grand Joliette (3 billets)

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-056-191111 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 28 : Gala annuel de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier (2 billets)

6. APPROBATION DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la vérification des frais de séjour et de déplacement faite par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 15 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

C.E.-057-191111 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'APPROUVER le remboursement des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale pour la période réclamée.

SUJETS POUR INFORMATION

- Suivi budgétaire des frais de représentation
- Frais de séjour et de déplacement du Président

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-058-191111 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 18 h 46.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale